

BULLETIN D'ADHÉSION 2023

« L'architecture est une expression de la culture.

La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

Extrait de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 - Article 1



ADHÉRER AU CAUE C'EST :

- . **s'inscrire dans un effort collectif pour bénéficier ensemble d'une ressource d'ingénierie** consacrée à la qualité du cadre de vie, au respect de l'environnement et à l'aménagement durable du territoire ;
- . **s'inscrire dans un réseau de compétences** et de réflexion à l'échelle du département, préparer l'organisation future des territoires et contribuer à l'amélioration de la qualité architecturale, urbaine et paysagère des opérations ;
- . **s'associer à la démarche culturelle** du CAUE pour le territoire.
- . **prendre part aux orientations** données au CAUE (voix délibérative à l'assemblée générale) ;
- . **être prioritaire aux manifestations** organisées par le CAUE (conférences, expositions, formations, etc.) ;
- . **être prioritaire** pour participer aux voyages d'étude ;
- . **profiter du prêt gratuit des expositions** (hors assurance et port) ;
- . **être destinataire** de la lettre d'information du CAUE ;
- . **accéder à l'intégralité du fonds** documentaire.

L'adhésion est individuelle et propre au CAUE L'appartenance à un réseau, une fédération ou une intercommunalité ayant adhéré à l'association ne confère pas automatiquement à chacun des membres de la structure adhérente le statut d'adhérent au CAUE. L'adhésion à toute autre structure ne confère pas non plus l'adhésion au CAUE.



Extraits de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

« Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, l'urbanisme et de l'environnement »

« Il contribue directement ou indirectement à la formation ou au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des collectivités qui interviennent dans le domaine du cadre de vie »

« Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant... »

« Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement... »

BARÈME DES ADHÉSIONS 2023

Politique d'adhésion et barème tarifaire fixés
par l'assemblée générale du 07 avril 2022

COMMUNES

jusqu'à 200 habitants.....	50 €
de 201 à 500 habitants.....	75 €
de 501 à 1 000 habitants.....	100 €
de 1 001 à 2 000 habitants.....	125 €
de 2 001 à 5 000 habitants.....	150 €
de 5 001 à 10 000 habitants.....	250 €
de 10 001 à 20 000 habitants.....	500 €
de plus de 20 000 habitants.....	750 €

INTERCOMMUNALITÉS

jusqu'à 25 000 habitants.....	500 €
de 25 000 à 50 000 habitants.....	650 €
de 50 000 à 75 000 habitants.....	1000 €
de plus de 75 000 habitants.....	1250 €

AUTRES ADHÉRENTS

PETR.....	200 €
Etablissements publics.....	300 €
Associations professionnelles.....	100 €
Associations non professionnelles.....	50 €
Professionnels et entreprises.....	30 €
Particuliers.....	15 €

MODES DE RÈGLEMENT

Par chèque à l'ordre du CAUE de la Charente
Par virement bancaire ou mandat administratif

Domiciliation: Crédit Mutuel du Sud-Ouest
IBAN : FR76 1558 9165 0607 2723 9564 042
BIC : CMBRFR2XXX
SIRET : 31751538500027

POUR ADHÉRER

Retourner ce bulletin d'adhésion à :

CAUE de la Charente
31 Boulevard Besson Bey
16000 ANGOULEME
contact@caue16.fr

Commune / Intercommunalité :

.....
.....

PETR :

.....
.....

Etablissement public :

.....
.....

Association professionnelle :

.....
.....

Association non professionnelle :

.....
.....

Professionnel / entreprise :

.....
.....

Particulier:

.....
.....

Nom et fonction du représentant désigné :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

Tél :

e-mail :

Date :

Signature et/ou cachet :

— Charente
c|a.u.e

—
31 boulevard Besson Bey
16000 Angoulême
Tél : 05 45 92 95 93
contact@caue16.fr

—
www.caue16.fr